

Séance du 25 Avril 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace "Le Vallon d'Or", sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

- Nombre de conseillers titulaires : 172
- Nombre de conseillers présents : 136

Convocation du : 19/04/2016

Publication du : 26/04/2016

Secrétaire de séance : Christophe CHÉNÉ

Étaient présents :

Mr le Maire, Alain VINCENT ;

Mmes et Mrs les Adjointes : Joseph MARSAULT, Sylvie MARNÉ, Serge PIOU, Christophe DOUGÉ, Pierre MALINGE, Denis RAIMBAULT, Thierry ALBERT, Christophe CHÉNÉ, Laurent HAY, Jean-François DE VILLOUTREYS, Catherine GRATON, André HODÉ, Corinne BOURCIER, Gérard VÉRON, Jeannette DAVY, Pierre MARY, Joël BURGAUD, Christiane COGNÉ, Jean-Michel MÉNARD, Virginie ÉTOILE, Pascal GUILBAULT ;

Mmes et Mrs les Conseillers :

Chantal ABÉLARD, Olivier ABÉLARD, Frédérique AGENEAU, Dominique AUDOIN, Régine AUGER, Patricia AVRILLAULT ;

Édith BARON, Nathalie BARREAU, Marie-Gabrielle BEUCARNE, Laurence BERTIN, Magali BÉTARD, Dominique BICHOT, Jacques BIGEARD, Christelle BIOTTEAU, Martine BLIN-ALEXANDRE, Sébastien BLOURDIER, Philippe BODINEAU, Roland BODINEAU, Sylvie BODINEAU, Sandra BONNEAU, Pierre BOUIN, Jean-Paul BOURCIER, Philippe BOUYER, Albard BRAUD, Raphaël BRAUD, Benoît BRIAND, Chantal BROSSARD, Michel BRUNEAU, Dominique BUREAU ;

Marie-Louise CESBRON, Joëlle CHAPIN, Denis CHARRON, Michèle CHAUVEAU, Marie-Thérèse CHÉNÉ, Mickaël CHEVALIER, Angélique CHOQUET, Nathalie COIFFARD, Alban COUÉRON ;

Frédéric DELALANDE, Jacqueline DUPONT, Jean-Luc DURET ;

Damien ÉMERIAU, Patricia ÉMERIAU, Claude ESSEUL ;

Martine FROUIN ;

Marinette GAILLARD, Jacques GALLARD, Marie-Hélène GIRODET, Guillaume GLEMAIN, Maurice GOURDON, Thierry GOYET, Henri GRATON, Patricia GRIMAUULT, Franck GROSBOIS, Jack GUERY ;

Lydia HAÏDRA, Isabelle HAIE, Noëllie HUCHON ;

Danielle JARRY, Régine JEAMBART, Michel JEANVRET, Jean-François JOUSSELIN ;

Stéphane LAMOUREUX, Catherine LEFEUVRE, Cyril LEFORT, Daniel LELORE, Marie-Joseph LÉPINE, Marie-Antoinette LESCA ;

Sophie MACÉ, Etienne MALINGE, Rachel MALINGE, Guillaume MARSAULT, Marie MARTINENQ, Jean-François MARY, Yolande MARY, Florence MERCERON, Marc MORINIÈRE ;

Jean-Luc NORMAND, Patrice NOYER ;

Christine OUVRARD ;

Étienne PAPIN, Carine PARAIN, Thérèse PASQUIER, Sandra PEIGNÉ, Joël PÉRAU, Daniel PETIT, Moïse PETITEAU, Sylvie PINEAU, David POIRIER ;

Blandine RABJEAU, Marie-Christine RAFFEGEAU, Jean-Christian RAIMBAULT, Daniel RENOU, Pascale RETAILLEAU, Stéphane REVEAU, Isabelle RIPOCHE, Karine ROUAULT, Bernard ROBBE ;

Emmanuelle SALAZAR, Pierre SAUTEJEAU, Chantal SÉCHER, Gérard SÉCHER, Jean SEYDOUX, Jean-Yves SICHER ;

Fabienne TERRIEN, Virginie TERRIEN, Sophie TERRIER, Didier THAREAU, Jacqueline THARREAU ;

Muriel VANDENBERGHE, Marie-Hélène VÉRON, Antoine VILAINE, Anne-Marie VINCENT ;

Abdelkader ZARIF.

Etaient absents excusés :

Gaëtan BERTIN pouvoir à Antoine VILAINE, Yves BIGEARD pouvoir à Mickaël CHEVALIER, Christian BORDIER pouvoir à Christelle BIOTTEAU, Laurent BOURGET pouvoir à Abdelkader ZARIF, Madeleine BOUYER pouvoir à Sylvie BODINEAU, Sylvain BROCHARD pouvoir à Pierre MARY, Dominique BROCHET pouvoir à Joëlle CHAPIN, Sophie CHEVALIER pouvoir à Edith BARON, Yvon ÉHOUZOU pouvoir à Lydia HAÏDRA, Damien GALLARD pouvoir à Stéphane REVEAU, Michel HUMEAU pouvoir à Michel BRUNEAU, Claude LE PROVOST pouvoir à Sophie TERRIER, Bruno LECOMTE pouvoir à David POIRIER, Aurélie MOREAU pouvoir à Carine PARAIN, Marie-Hélène MORINIÈRE pouvoir à Sylvie MARNÉ, Jean-Pierre PASQUIER pouvoir à Christophe CHÉNÉ, Aurélie PETITEAU pouvoir à Sandra BONNEAU, Fanny PLARD pouvoir à Jeannette DAVY, Joseph PLARD pouvoir à Didier THAREAU, Catherine ROCHARD pouvoir à Serge PIOU, Sophie SOURICE pouvoir à Frédérique AGENEAU, Isabelle TESSIER pouvoir à Régine AUGER.

Etaient absents :

Charles AMELINEAU, Anne-Gaëlle BEAUVERGER, Jean-Paul BORÉ, Catherine CHEVALIER, Stéphane COSNE, Maja DUPONT, Clément EMERIAU, Laurence GAZEAU, Ludovic HOCDÉ, Frédéric LANIAUD, Sylvain LEDUC, Christian MORINIÈRE, Aline PINEAU, Hélène TRAVERS.

Le compte-rendu du 31 mars 2016 est validé à l'unanimité.

2016-075-2.1 : PLU - Bilan de la concertation publique

La délibération du 12 mai 2011 a fixé, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, à savoir :

- Organisation de réunions publiques au moins une par « quartier » pour la présentation du diagnostic, des enjeux ainsi que du PADD
- Exposition publique itinérante dans au moins une mairie par « quartier » pour présenter les orientations majeures du PLU avec ouverture d'un registre destiné à recevoir les observations du public
- Information par voie d'affichage en divers endroits (communauté de communes, mairies du territoire, points d'affichage divers sur les communes)
- Informations par voie de presse

Depuis cette date, les actions de concertation suivantes ont été mises en œuvre :

- ouverture d'un registre destiné à recevoir les observations du public tout au long de la procédure ;
- parutions municipales régulières, intercommunales régulières ;
- distribution de deux 4 pages dans les boîtes aux lettres présentant la procédure puis les grands enjeux et futures orientations du PADD ;
- exposition itinérante sur le PADD et ses grandes orientations ;
- rubrique sur le site Internet des communes et de la Commune nouvelle contenant une information sur le déroulement de l'élaboration du PLU ;
- organisation de veillées urbaines (cycle de 3 réunions et de randonnées PLUi ;
- ateliers « Bimby » ;
- trois séries de réunions publiques : une en phase diagnostic et enjeu, une en phase PADD et une sur les traductions règlementaires envisageables ;

Pour chaque évènement, les modalités d'informations du public ont été les suivantes :

- voie de presse (Ouest France du 25 mai et rappel le 16 juin 2012), conférence de presse
- par affiches apposées en différents lieux de la commune (mairie, panneaux d'affichage municipaux),
- par tracts de format A5 distribué dans les boîtes aux lettres,
- sur le site Internet de la commune.

Les justificatifs de ces actions seront joints au bilan dans le dossier d'enquête publique.

Le bilan peut se résumer ainsi : L'ensemble du processus de concertation a permis aux habitants de s'exprimer sur leurs visions du territoire et son organisation, sur les thématiques structurantes pour la réflexion (équipements, services, mobilités, place des jeunes, des plus âgés...), de prendre connaissance des enjeux sur le terrain et notamment en ce qui concerne les contraintes d'une gestion plus économe de l'espace et la recherche d'un développement plus qualitatif de chaque bourg. Les réunions publiques ont permis de préciser les tenants et aboutissants de la procédure et d'informer les habitants sur l'avancée des réflexions, de répondre aux questions techniques et réglementaires (et notamment raison du déclassement de certains secteurs, conditions d'évolution des constructions dans la zone agricole et notamment portée du changement de destination et gestion des extensions des constructions non agricoles, prise en compte du permis de prospection minière).

L'ensemble de ces mesures de concertation a permis d'enrichir le travail d'élaboration du projet de PLU tout au long de l'avancement de la procédure. Ainsi, les observations recueillies soit par courrier ou mails, enregistrées sur le registre mis à la disposition du public, ou formulées de vive voix auprès des élus, ont alimenté la réflexion des commissions urbanisme, commissions thématiques et commissions communales pour aboutir au projet soumis à l'arrêt du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier bilan de la concertation du PLU et après en avoir délibéré, à la majorité (158 votants : 136 voix pour, 3 contre et 19 abstentions),

APPROUVE le bilan de la concertation,

CHARGE Monsieur le Maire d'annexer le bilan présenté au dossier d'arrêt du projet de PLU.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 17/05/2016

Denis RAIMBAULT fait un retour sur le focus du bilan de la concertation en rappelant les réunions et l'exposition par quartier, les trois journées publiques de visites pédagogiques ainsi que les ateliers Bimby. Moïse PETITEAU questionne Chantal BARBOT concernant le traitement des dernières remarques formulées. Mme BARBOT répond que les remarques ont bien été prises en compte et que les dernières cartes ont été modifiées.

2016-076-2.1 : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme a été établi, à quelle étape de la procédure il se situe et le présente au Conseil Municipal. Les étapes de la procédure menées jusqu'à aujourd'hui sont les suivantes :

1 - Diagnostic, état initial de l'environnement et enjeux

2 - Élaboration du PADD et débats en commune et en communauté de communes :

Communes	Date	Réception en Sous-Préfecture
St Rémy en Mauges	2 Octobre 2013	7 Octobre 2013
La Boissière sur Evre	2 Octobre 2013	17 Octobre 2013
La Chaussaire	3 octobre 2013	21 Octobre 2013
St Pierre Montlimart	3 Octobre 2013	24 Janvier 2014
Le Fief Sauvin	3 Octobre 2013	24 Octobre 2013
Montrevault	8 Octobre 2013	21 Octobre 2013
La Salle et Chapelle A	8 Octobre 2013	21 Octobre 2013
Le Fuilet	8 Octobre 2013	15 Novembre 2013
St Quentin en Mauges	11 Octobre 2013	21 Octobre 2013
Montrevault Communauté	15 octobre 2013	18 Novembre 2013
Chaudron en Mauges	8 Novembre 2013	15 Novembre 2013
Le Puiset Doré	13 Décembre 2013	27 Décembre 2013

3 - Saisine de l'autorité environnementale au titre de l'évaluation environnementale au cas par cas : décision du 20 octobre 2015 de soumettre l'élaboration du PLU intercommunal à évaluation environnementale au cas par cas.

4 - Le dossier du Plan Local d'Urbanisme destiné à être arrêté comprenant :

- Le rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale ;
- Le projet d'aménagement et de développement durables ;
- Les orientations d'aménagement et de programmation ;
- Le règlement écrit et graphique ;
- La liste et le plan des servitudes d'utilité publique ;
- Les annexes et notamment les projets de zonages d'assainissement.

C'est en cet état que le Conseil Municipal est amené à arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé aux présentes.

Le projet de plan local d'urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux organismes qui en ont fait la demande, avant d'être soumis à la procédure d'enquête publique.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 123-9, L 300-2 et R 123-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2009 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et précisant les modalités de concertation,

Vu le compte-rendu du débat en date du 2 mars 2012 qui a eu lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales d'aménagement et de développement conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme,

Vu le bilan de la concertation exposé précédemment en séance du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*158 votants : 127 voix pour, 3 contre et 25 abstentions*),

CLÔT la phase de concertation de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme ;

TIRE le bilan de la concertation, la commune ayant, dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme, satisfait à ses engagements formulés dans la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2009 et permis à toute personne de pouvoir s'exprimer ;

VALIDE le bilan de la concertation.

ARRÊTE le projet de plan local d'urbanisme de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre le projet de plan local d'urbanisme pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées conformément aux articles L121-4 et L123-6 à L123-10 du code de l'urbanisme,
- aux communes limitrophes et EPCI directement intéressés, et aux personnes consultées qui en ont fait la demande,
- à l'autorité compétente en matière d'environnement conformément aux articles L121-12 et R121-15 du code de l'urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la délibération : affichage, avis de presse,...

Conformément à l'article R 123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Le dossier de plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie conformément aux dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 17/05/2016

Monsieur le Maire remercie Denis RAIMBAULT, Corinne BOURCIER et les commissions concernées pour

leur investissement dans le projet du Plan Local d'Urbanisme ainsi que Julien EHRENFELD et les équipes techniques et administratives.

2016-077-2.1 : Avis sur autorisation d'exploiter un parc éolien

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de la Remaudière, de Vallet et de la Regrippière présenté par la SAS Ferme Eolienne du Haut Vignoble.

L'enquête publique se déroule du lundi 4 avril au mercredi 4 mai 2016.

Il s'agit d'une installation de production d'électricité comprenant 4 aérogénérateurs avec un mât de 80 mètres et 2 aérogénérateurs avec un mât de 106 mètres (puissance totale 14 MW).

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet, la commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre se situant dans un rayon de 6 kilomètres du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*158 votants : 133 voix pour, 6 contre et 17 abstentions*),

ÉMET un avis favorable au projet d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien présenté par la SAS Ferme Eolienne du Haut Vignoble.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 12/05/2016

2016-078-7.5 : Vote des subventions 2016

Les conseillers municipaux suivants, intéressés par le sujet, ne participent pas au vote :

Marie-Gabrielle BEAUCARNE, Jean-Paul BOURCIER, Alban BRAUD, Benoît BRIAND, Angélique CHOQUET, Jeannette DAVY, Claude ESSEUL, Virginie ETOILE, Régine JEAMBART, Jean-François JOUSSELIN, Jean-Christian RAIMBAULT, Fabienne TERRIEN, Abdelkader ZARIF.

Monsieur André HODÉ présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2016, après avis des communes déléguées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*145 votants : 122 voix pour, 3 contre et 15 abstentions*),

DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2016 les subventions telles que définies dans le tableau ci-après,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

BENEFICIAIRE	VILLE	SUBVENTION
ADAPEI 49	ANGERS	280,00 €
ADMR LES COTEAUX DE L'EVRE	BEAUPREAU	1 800,00 €
ADMR GESTE ASSOC	GESTÉ	296,00 €
ADMR LE BOCAGE	ST-REMY-EN-MAUGES	6 185,00 €
ADMR LES MINES D'OR	ST-PIERRE-MONTMART	5 700,00 €
ADMR VALLONS FLEURIS	CHAUDRON-EN-MAUGES	1 514,00 €
AEP FOYER DES JEUNES	ST-REMY-EN-MAUGES	306,00 €
AFN ST PIERRE MONTMART	ST-PIERRE-MONTMART	80,00 €
AIDES VACANCES ET AIDES LOISIRS		1 300,00 €
ALCOOL ASSISTANCE BEAUPREAU	BEAUPREAU	80,00 €
ALLOCATIONS VACANCES ET SEJOURS LINGUISTIQUES		800,00 €
AMICALE DES RETRAITES LES SENIORS DE L'EVRE	ST-PIERRE-MONTMART	300,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	GESTÉ	130,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY	80,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	ST-PIERRE-MONTMART	250,00 €
AMIS DE LA COULEE VERTE ASSOC	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	300,00 €
AMITIE LOISIRS ABSTINENCE A LA	LE FIEF-SAUVIN	300,00 €
APAHRC	CHOLET	172,00 €
APCI	ST-PIERRE-MONTMART	100,00 €
APE COLLEGE FREDERIC OZANAM	ST-PIERRE-MONTMART	4 375,00 €
APE DE L'ECOLE PUBLIQUE – Montrevault	MONTREVAULT	1 000,00 €
APE ECOLE PUBLIQUE LES SABLES D'OR	ST-PIERRE-MONTMART	800,00 €
APEAEP Chaudron en Mauges	CHAUDRON-EN-MAUGES	301,00 €
APEL DE Montrevault	MONTREVAULT	350,00 €
APEL ECOLE JEANNE D ARC – Chaudron	CHAUDRON-EN-MAUGES	301,00 €
APEL ECOLE PRIVEE MIXTE – La Chaussaire	LA CHAUSSAIRE	1 020,00 €
APEL ECOLE PRIVEE MIXTE ASSOC – La Boissière	LA BOISSIERE-SUR-EVRE	100,00 €
APEL ECOLE PRIVEE ST Pierre M	ST-PIERRE-MONTMART	1 643,00 €
APEL PARENTS D ELEVES ASSOC- Le Fief Sauvín	LE FIEF-SAUVIN	1 000,00 €
APEL PRIMAIRE ECOLE ST JOSEPH-ST MARTIN- St Rémy en M	ST-REMY-EN-MAUGES	450,00 €
ARCHERS DU PARADIS TIR A L ARC	CHAUDRON-EN-MAUGES	268,00 €
ARMAF	LE FUILLET	337,00 €
ASSISTANTES MATERNELLES C ASSOC	CHAUDRON-EN-MAUGES	180,00 €
ASSP FOOTBALL ASSOC	LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY	1 298,00 €
ATELIER DE SERVICES	LA BOISSIERE-SUR-EVRE	3 000,00 €
AUBRY CHAUDRON BASKET	CHAUDRON-EN-MAUGES	1 213,00 €
AVENIR SPORT ST PIERRE MONTREVAULT	ST-PIERRE-MONTMART	8 458,00 €
BADMINTON SAUVINOIS	LE FIEF-SAUVIN	100,00 €
BALLADE DES PINCEAUX ASSOC	CHAUDRON-EN-MAUGES	86,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE ASSOC	CHOLET	683,00 €
BEAUPREAU FIEF-SAUVIN BASKET	BEAUPREAU	800,00 €
BIBLIO AEP BIBLIOTHEQUE ST REMY EN MAUGES	ST-REMY-EN-MAUGES	70,00 €
BIBLIO AU FIL DES PAGES BIBLIOTHEQUE SQ	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	220,00 €
BIBLIO AUBRYENNES	LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY	80,00 €
BIBLIO DU PUISET DORE	LE PUISET-DORE	220,00 €
BIBLIO FIEF ANIMATION SECTION BIBLIOTHE	LE FIEF-SAUVIN	92,00 €
BIBLIO LA CHAUSSAIRE	LA CHAUSSAIRE	220,00 €
BIBLIO LES JOYEUX LECTEURS DE LA BOISSIERE	LA CHAUSSAIRE	95,00 €
BIBLIO L'EVRE AUX LIVRES BIBLIOTHEQUE MONTREVAULT	MONTREVAULT	150,00 €
CENTRE DE SOINS	ST-MACAIRE-EN-MAUGES	80,00 €
CENTRE SOCIO CULTUREL Champloceaux plateforme	DRAIN	5 000,00 €
SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT	LA CHAUSSAIRE	85,00 €
ASSOCIATION CHASSE ST HUBERT	LE PUISET-DORE	100,00 €
CHASSEURS DES GASTINES ASSOC	LE PUISET-DORE	100,00 €
CKCM ASSOC	LA CHAUSSAIRE	400,00 €
CLUB DE LA DETENTE	LE FUILLET	271,00 €
CLUB DES RETRAITES MONTMARTOIS	ST-PIERRE-MONTMART	160,00 €
CLUB DU 3E AGE	LA CHAUSSAIRE	265,00 €
CLUB DU BON ACCUEIL	LE FIEF-SAUVIN	150,00 €
CLUB KART CROSS	LE FIEF-SAUVIN	150,00 €
CLUB NAUTIQUE	BEAUPREAU	350,00 €
CLUB ULYSSE ESCALADE	ANCENIS	16,00 €
COLLEGE DE L'EVRE	MONTREVAULT	1 388,00 €
COLLEGE ST JOSEPH LA POMMERAYE	LA POMMERAYE	15,00 €
COLS BLEUS TENNIS DE TABLE	ST-REMY-EN-MAUGES	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE ST-PIERRE	ST-PIERRE-MONTMART	1 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE CHAUDRON	CHAUDRON-EN-MAUGES	800,00 €
COMITE DE JUMELAGE FIEF SAUVIN	LE FIEF-SAUVIN	700,00 €
COMITE DEFENSE DES CULTURES ASSOC	LE FIEF-SAUVIN	500,00 €
COMITE DES FETES LA CHAUSSAIRE (cyclathlon)	LA CHAUSSAIRE	400,00 €
COMITE DES FETES LA CHAUSSAIRE	LA CHAUSSAIRE	560,00 €
COMITE DES FETES - ST REMY EN MAUGES	ST-REMY-EN-MAUGES	204,00 €
COMITE DES FETES MONTREVAULT	MONTREVAULT	3 200,00 €
COMITE GP CYCLISTE CHOLET PAYS-DE-LOIRE	CHOLET	80,00 €
COMITE LOISIRS FULETAIS	LE FUILLET	900,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS VEUF ET VEUVES (ASSOC)	Andrézà – BEAUPREAU-EN-MAUGES	533,00 €
CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES COLLEGE DE L'EVRE	MONTREVAULT	450,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION CHOLET MAUGES	CHOLET	769,00 €

ECOLE DE BASKET LE FUILET	ST-REMY-EN-MAUGES	182,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	MONTREVAULT	48 000,00 €
EDUCATION POPULAIRE LE FIEF SAUVIN	LE FIEF-SAUVIN	1 000,00 €
EDUCATION POPULAIRE DE LA BOISSIERE	LA BOISSIERE-SUR-EVRE	200,00 €
ENTENTE CYCLISTE SAUVINOISE	LE FIEF-SAUVIN	300,00 €
ENTENTE DES MAUGES	Beaupréau – BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	555,00 €
ENTENTE DES MAUGES SECTION SPORT ADAPTE	Beaupréau – BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	140,00 €
ETANG DES BRUYERES ASS DE PECHE	LE FUILET	1 104,00 €
EVASION LOISIRS	LE PUISET-DORE	450,00 €
EVRE BASKET CLUB	MONTREVAULT	7 400,00 €
EVRE RANDO ST PIERRE-MONTREVAULT	MONTREVAULT	830,00 €
FAIT LE SON COMITE DES FETES	LE FIEF-SAUVIN	500,00 €
FAMILLES RURALES ST QUENTIN EN MAUGES	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	900,00 €
FAMILLES RURALES LE FIEF SAUVIN	LE FIEF-SAUVIN	4 200,00 €
FAMILLES RURALES CHAUDRON EN MAUGES	CHAUDRON-EN-MAUGES	4 652,00 €
FAMILLES RURALES CANTINE PERI ASSOC SCA	LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY	8 500,00 €
FC FUILET CHAUSSAIRE	LA CHAUSSAIRE	35,00 €
FIEF ANIMATION FOYER DES JEUNES	LE FIEF-SAUVIN	150,00 €
FIEF ANIMATION SEANCE DE VARIETE	LE FIEF-SAUVIN	200,00 €
FIEF PATRIMOINE	LE FIEF-SAUVIN	300,00 €
FNACA SECTION ST REMY EN MAUGES	ST-REMY-EN-MAUGES	55,00 €
FNATH	ANGERS	171,00 €
FOOTBALL CLUB CHAUDRON ST QUENTIN ASSOC	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	2 819,00 €
FOOTBALL CLUB FIEF GESTE	LE FIEF-SAUVIN	1 600,00 €
FOOTBALL CLUB FUILET CHAUSSAIRE	LE FUILET	4 598,00 €
FOYER CULTUREL FUILETAIS	LE FUILET	50,00 €
FOYER DES JEUNES (Evasion Loisirs)	LE PUISET-DORE	250,00 €
FRANCE ALZHEIMER 49 ASSOCIAT	ANGERS	20,00 €
FRATERNITE CHRETIENNE MAL&HANDICAPE	ST-PIERRE-MONTLIMART	1 422,00 €
FRB FUILETAIS REMYGEOIS	ST-REMY-EN-MAUGES	33,00 €
FUILET BADMINTON - DETENTE	LE FUILET	317,00 €
FUILETAIS REMYGEOIS BASKET ASSOC	ST-REMY-EN-MAUGES	3 043,00 €
GESTIONNAIRE DU CSP MIXTE FREDERIC OZANAM	ST-PIERRE-MONTLIMART	2 284,00 €
GIC DE L'EVRE GROUPEMENT D'INTERET CYNETIQUE	ST-REMY-EN-MAUGES	272,00 €
GROUPEMENT DE DEFENSE ET DES CULTURES la chaussaire	LA CHAUSSAIRE	185,00 €
GROUPEMENT DEFENSE CONTRE ORGANISMES NUISIBLES angers	ANGERS	293,00 €
GROUPEMENT DEFENSE CONTRE ORGANISMES NUISIBLES chaudron	CHAUDRON-EN-MAUGES	524,00 €
GROUPEMENT DEFENSE CONTRE ORGANISMES NUISIBLES fuilet	LE FUILET	637,00 €
GROUPEMENT DEFENSE CONTRE ORGANISMES NUISIBLES st rémy	ST-REMY-EN-MAUGES	2 040,00 €
GROUPEMENT DEFENSE CONTRE ORGANISMES NUISIBLES puiset	LE PUISET-DORE	1 050,00 €
GYM DETENTE CALDERONAISE ASSOC	CHAUDRON-EN-MAUGES	311,00 €
GYM DETENTE MONTREBELLIEUNE ASSOC	MONTREVAULT	100,00 €
GYM TONIC ST LAURENT	St Laurent des Autels – ORÉE D'ANJOU	50,00 €
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE ST PIERRE-GRS	LE FUILET	1 000,00 €
GYMNASTIQUE VILLEDIEU LA BLOUERE ASSOC	Villedieu la Blouère – BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	11,00 €
HAND BALL CLUB SAINT PIERRE MONTREVAULT		960,00 €
HARMONIE DU VAL D'EVRE	MONTREVAULT	2 392,00 €
JUDO CLUB DES MAUGES	NANTES	1 084,00 €
JUDO CLUB SAINT PIERRE ASSOC	Botz-en-Mauges (MAUGES-SUR-LOIRE)	1 900,00 €
LA CROIX D OR 49	Beaupréau – BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	126,00 €
LA FLECHE AU COEUR DES MAUGES	Beaupréau – BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	33,00 €
LA SOURCE PRODUCTION (Court métrage)	PARIS	500,00 €
LES AMAZONES ASSOC	LE PUISET-DORE	450,00 €
LES AMIS DE LA MAS	Le Loroux-Bottareau	15,00 €
LES AMIS DE LA SANTE DU MAINE ET LOIRE	St Lézin – CHEMILLÉ-EN-ANJOU	603,00 €
LES AMIS DES TROENES ASSOC.	ST-PIERRE-MONTLIMART	780,00 €
LES AMIS DU GRENET	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	300,00 €
LES AMIS REMYGEOIS ASSOC.	ST-REMY-EN-MAUGES	55,00 €
LES EFLES GYM SPORTIVE	ST-PIERRE-MONTLIMART	480,00 €
LES MARTINS PECHEURS	ST-REMY-EN-MAUGES	392,00 €
LES PETITS POUCES ASSISTANTES MATERNELLES	ST-PIERRE-MONTLIMART	100,00 €
LES RENDEZ-VOUS DE LA GARE	ST-PIERRE-MONTLIMART	100,00 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	ANGERS	123,00 €
MAISON DU POTIER	LE FUILET	35 431,00 €
MOTO CLUB DES MAUGES	LE FIEF-SAUVIN	600,00 €
OGEC CONTRATS ASSOCIATIONS (ENVELOPPE)		730 000,00 €
OGEC ECOLE PRIVÉE ST NICOLAS CANTINE	LA BOISSIERE-SUR-EVRE	2 430,00 €
PAR'HANDI ASSOCIATION	ST-PIERRE-MONTLIMART	724,00 €
QUE PASSO ASSOC	LE PUISET-DORE	650,00 €
RANDONNEURS CALDERONNAIS	CHAUDRON-EN-MAUGES	144,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE LA MIE DE PAIN	ST-PIERRE-MONTLIMART	27 950,00 €

SAUVEGARDE CHAPELLE DES RECOINS ASSOC	LE FULET	414,00 €
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CALDERO	CHAUDRON-EN-MAUGES	265,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	ANGERS	121,00 €
SEJOURS, CAMPS ET COLONIES DE VACANCES		2 000,00 €
SIDONIE ASSOCIATION	ST-PIERRE-MONTLIMART	350,00 €
TENNIS CLUB BOTZ CHAUDRON ASSOC	Beaupréau – BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	122,00 €
TENNIS DE L'EVRE ST PIERRE MONTREVAULT	MONTREVAULT	200,00 €
TENNIS TABLE MONTREVAULT MONTLIMART	ST PIERRE MONTLIMART	1 200,00 €
TWIRLING CLUB ASSOC	LA CHAUSSAIRE	1 450,00 €
UNCAFNA ASSOC ST QUENTIN EN MAUGES	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	200,00 €
UNCAFNA ASSOC LE PUISET DORE	LE PUISET-DORE	200,00 €
UNCAFNA ASSOC LE FIEF SAUVIN	LE FIEF-SAUVIN	150,00 €
UNCAFNA SECTION MONTREVAULT	MONTREVAULT	80,00 €
USPP-UNION SPORTIVE LA POITEVINIÈRE LE PIN EN MAUGES	Le Pin en Mauges – BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	130,00 €
VELO CLUB PUISET DOREEN	LE PUISET-DORE	300,00 €
VOIR ENSEMBLE	CHOLET	30,00 €
VOLLEY BALL FULETAIS ASSOC	Liré – ORÉE D'ANJOU	147,00 €
PROVISION	CHAUDRON-EN-MAUGES	2 000,00 €
		987 541,00 €

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 09/05/2016

2016-079-7.10 : Convention avec Veolia pour perception de la redevance assainissement

Monsieur le Maire rappelle que Veolia assure l'exploitation du service de distribution d'eau potable du Syndicat Mixte des Eaux de Loire auquel adhère la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre.

La Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre souhaite que Veolia se charge de la facturation et du recouvrement de la redevance assainissement collectif auprès des abonnés du service d'eau et des personnes disposant de puits privés, assujettis à la redevance et situés sur le territoire communal.

Il est donc nécessaire d'établir une convention ayant pour objet de définir les conditions administratives et financières dans lesquelles Veolia assure la facturation et le recouvrement pour le compte de la collectivité de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre, auprès des abonnés du Service des Eaux, abonnés au SMAEP Eaux de Loire.

Veolia percevra la rémunération annuelle suivante :

- une prime fixe annuelle d'un montant de **750,00 € HT**
- une redevance proportionnelle annuelle de **5,50 € HT/redevable**

Pour la facturation et le recouvrement des abonnés alimentés totalement par une autre ressource (puits):

- une redevance proportionnelle annuelle de **12,00 € HT/redevable**

La convention est conclue pour une durée d'un an, à partir du 1^{er} janvier 2016. Elle se renouvellera par tacite reconduction et par période d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties trois mois avant l'échéance de la période en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (158 votants : 132 voix pour, 5 contre et 16 abstentions),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Veolia aux conditions ci-dessus énoncées et à signer tous documents nécessaires à ce sujet.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 28/04/2016

2016-080-8.5 : Programme logements location/accession Commune déléguée de Saint Rémy en Mauges

Le projet du lotissement « Les Jardins de la Fontaine » sur la commune déléguée de Saint Rémy en Mauges comprend un îlot réservé à une opération d'habitat groupé.

À l'issue d'une étude de marché, Anjou Atlantique Accession propose la réalisation de 4 logements en location/accession :

- deux T4 d'une surface de 85 m²,
- deux T3 d'une surface de 66 m².

Vu les travaux de viabilité réalisés et achevés avant le démarrage des travaux de construction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*158 votants : 132 voix pour, 5 contre et 16 abstentions*),

- sollicite le concours d'Anjou Atlantique Accession en vue de la construction de 4 logements en location/accession dans le lotissement communal « Les Jardins de la Fontaine » : deux logements de type 3 et deux logements de type 4 ;
- s'engage à céder à Anjou Atlantique Accession un terrain constructible entièrement viabilisé, y compris les raccordements et branchements aux différents réseaux, et aménagé par la commune jusqu'à la limite du domaine public (l'office n'intervenant qu'à partir de la limite séparative), pour un montant de 12 000 € TTC par logement en location/accession ;
- déclare n'accepter la vente du terrain destiné à la location-accession qu'après la signature d'un contrat de réservation entre l'acquéreur et Anjou Atlantique Accession ;
- accepte de requalifier le lot (ou partie de ce lot) voué à la location-accession en location et aux modalités de 8 200 € TTC par logement, en cas de non contractualisation de contrat de réservation ;
- s'engage à produire les divers plans de géomètre, à savoir le plan topographique et le plan de bornage nécessaires à l'étude du projet ;
- s'engage à prendre en charge les frais liés à d'éventuels modificatifs au lotissement ;
- déclare que la commune est soumise à la Taxe d'Aménagement ;
- déclare que la commune a instauré la PAC pour un montant de 1 800 € par logement ;
- décide qu'en cas d'abandon du projet, pour quelque cause que ce soit, les frais d'études engagés par Anjou Atlantique Accession seraient remboursés par la commune.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 10/05/2016

2016-081-3.1 : Acquisition parcelles à la Plissonnière Commune déléguée de Saint Rémy en Mauges

Madame Anne-Marie VINCENT, intéressée par le sujet, ne participe pas au vote.

Monsieur Christophe CHÉNÉ présente le dossier.

Monsieur et Madame Jean-Noël VINCENT ont proposé la vente d'une partie de parcelles dont ils sont propriétaires à la commune nouvelle.

Ces terrains situés à la Plissonnière et cadastrés WM 11p et WM 12p représentent une superficie totale d'environ 4 990 m².

Le prix d'acquisition est de 0,20 € le m² auquel s'y ajouteront les frais notariés et les frais de géomètre.

Il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition d'une partie des parcelles ci-dessus référencées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*157 votants : 145 voix pour, 0 contre et 9 abstentions*),

DÉCIDE de l'acquisition d'une partie des parcelles WM 11p et WM 12p situées à la Plissonnière à Saint Rémy en Mauges d'une surface d'environ 4 990 m² au prix de 0,20 € le m², appartenant à Monsieur et Madame Jean-Noël VINCENT,

DIT que les frais notariés et les frais de géomètre engagés au titre de cette acquisition seront à la charge de la commune,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant aux opérations d'acquisition de ces biens.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 04/05/2016

**2016-082-7.8 : Fonds de concours au SIEML
Parking ZA La Paganne
Commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart**

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu l'avant-projet du 15 mars 2016,

Article 1

La commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération effectuée sur la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart :

- Extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités) - parking ZA de la Paganne (opération n° 218.16.02)
 - montant de la dépense : 5 990,12 € HT
 - taux du fonds de concours : 75 %
 - **montant du fonds de concours à verser au SIEML : 4 492,59 €**

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 10 novembre 2015.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de Montrevault-sur-Èvre,
Le Comptable de Montrevault-sur-Èvre,
Le Président du SIEMML,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 29/04/2016

2016-083-7.8 : Fonds de concours au SIEMML Centre bourg Commune déléguée de Chaudron en Mauges

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu l'avant-projet du 4 avril 2016,

Article 1

La commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération effectuée sur la commune déléguée de Chaudron en Mauges :

- Extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités) - rue d'Anjou et rue Cathelineau (opération n° 083.15.04)
 - montant de la dépense : 1 828,57 € HT
 - taux du fonds de concours : 75 %
 - **montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 1 371,43 €**

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 10 novembre 2015.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de Montrevault-sur-Èvre,

Le Comptable de Montrevault-sur-Èvre,
Le Président du SIEML,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 29/04/2016

2016-084-8.3 : Désignation nom de rue Commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart

Monsieur Serge PIOU présente le dossier.

Il expose que les services du cadastre ne peuvent pas procéder à l'enregistrement d'une nouvelle maison d'habitation située 9 rue de la Barre à Saint-Pierre-Montlimart pour des problèmes d'identification de rue.

En effet, la rue de la Barre n'a pas fait l'objet d'une mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Aujourd'hui, la dénomination inscrite au cadastre est chemin de la Barre (et non rue de la Barre) et concerne deux voies.

Elle commence au rond point allée des Plantes/avenue Bon Air et se termine au carrefour de la RD 752 route de Beaupréau et dessert aussi la zone de Belleville.

Aussi, pour clarifier le nom des voies, il est proposé de créer la rue de la Barre sachant qu'il n'existe pas homonymies sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*158 votants : 156 voix pour, 0 contre et 1 abstention*),

VALIDE la création de la rue de la Barre sur Saint-Pierre-Montlimart d'une longueur de 350 ml qui commence au rond point allée des Plantes/avenue Bon Air et se termine au carrefour de la RD 752 route de Beaupréau,

CONFIRME l'existence d'un seul chemin de la Barre qui commence au carrefour rue de la Barre et se termine jusqu'à la zone industrielle de Belleville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 28/04/2016

2016-085-4.2 : Modification du tableau des effectifs Création de deux postes non permanents de surveillants de baignade à la Barbotine Commune déléguée du Fuilet

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels, selon l'article 3-2°, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir le recrutement de deux surveillants de baignade disposant du BNSSA pour assurer la surveillance de la Barbotine pendant la saison estivale.

Il est nécessaire d'ouvrir deux postes d'Opérateurs des Activités Physiques du 1^{er} juillet au 31 août 2016 :

- un poste à temps complet (35/35^{ème}),
- un poste à temps non complet (31/35^{ème}).

Considérant que l'avis du Comité Technique sera sollicité dès sa mise en place,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (158 votants : 156 voix pour, 0 contre et 1 abstention),

DÉCIDE de créer, du 1^{er} juillet au 31 août 2016 :

- un poste à temps complet (35/35^{ème}),
- un poste à temps non complet (31/35^{ème}).

Ces deux postes sont créés dans le cadre d'accroissement saisonnier d'activité et ce pour une durée de 6 mois maximum sur une durée maximum de 12 mois consécutifs.

PRÉCISE que la rémunération de ces deux postes se fera sur la base de l'échelon 6 de l'échelle 4 du grade d'Opérateurs des Activités Physiques,

CHARGE Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires à l'application de cette décision,

PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget 2016.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 29/04/2016

Monsieur le Maire précise que ces postes sont à pourvoir du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

Christelle BIOTTEAU demande si le recrutement est difficile sur ce genre de poste.

Benoît BATARDIÈRE précise que les surveillants de baignade sont plus faciles à recruter que les maîtres nageurs.

2016-086-5.3 : Commission Sports Modification de constitution

Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal avait fixé la composition des différentes commissions de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre.

Monsieur Joseph MARSAULT propose la modification suivante au sein de la commission sports concernant la commune déléguée de la Salle et Chapelle Aubry :

- remplacement de Monsieur Christian MORINIÈRE par Monsieur Gérard VERON.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (158 votants : 149 voix pour, 1 contre et 3 abstentions),

ACCEPTE la modification au sein de la commission sports concernant la commune déléguée de la Salle et Chapelle Aubry soit le remplacement de Monsieur Christian MORINIÈRE par Monsieur Gérard VERON.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 29/04/2016

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal : le tableau des décisions prises du 29 mars au 15 avril 2016 est présenté et commenté par Monsieur le Maire.

Questions diverses

- Fabienne TERRIEN demande comment les doublons de nom de rue sur le territoire de la commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre vont-ils être gérés ?

Denis RAIMBAULT précise que des changements de nom devront être envisagés le plus rapidement possible.

- Monsieur le Maire donne des précisions dans le domaine du numérique (fibre optique). Le Département de Maine-et-Loire va distribuer une enveloppe budgétaire de 150 millions d'euros. Mauges Communauté se verra attribuer la somme de 96 millions d'euros sur cinq ans.

- Monsieur le Maire rappelle l'invitation du 11 mai prochain à Beaupréau sur le schéma routier.

- Alain VINCENT informe qu'une réunion organisée par la Région avec le thème de la Ruralité aura lieu le lundi 23 mai prochain. La réunion du Conseil Municipal initialement prévue à cette date est donc reportée au mardi 24 mai.

Changement de date pour la prochaine réunion de Conseil Municipal :

- Mardi 24 Mai 2016 à 20 heures 30 -